

## FORMULAIRE DE RESERVATION DU PARC FAYARD 2024

Service vie associative et des sports - tél. : 41 30 36 - courriel : vie-associative@ville-dumbea.nc

### POUR LES ORGANISMES PRIVES - COMITES D'ENTREPRISE - COLLECTIVITES

**Toute demande de réservation du parc Fayard doit être faite au moins 30 jours avant la date souhaitée.**

**DATE DE RESERVATION DU PARC FAYARD :** \_\_\_\_\_ **HEURE :** \_\_\_\_\_

**OBJET DE LA RESERVATION**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRENOM :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**N° DE TEL (MOBILIS/FIXE):** \_\_\_\_\_

**COURRIEL :** \_\_\_\_\_

**INFRASTRUCTURES SOUHAITEES :**

*Les tarifs des prestations sont fixés par la délibération n°2023/282 du 14 décembre 2023 fixant le tarif des redevances et des divers droits municipaux pour l'année 2024. Les tarifs sont téléchargeables sur le site internet de la Ville : [www.ville-dumbea.nc](http://www.ville-dumbea.nc)*

**Une copie d'une attestation d'assurance en responsabilité civile peut vous être demandée.**

UTILISATION DU PARC FAYARD			
SIMPLE UTILISATION	TARIF	QUANTITE	TOTAL
➤ moins de 100 participants	120.000F/j		
➤ de 100 à 500 participants	300.000F/j		
➤ plus de 500 participants (sur présentation d'un dossier présentant l'événement)	605.000F/j		
<b>TOTAL simple utilisation</b>			
BESOIN TECHNIQUE	TARIF	QUANTITE	TOTAL
Location d'un abri avec coffret électrique (branchement électrique & consommation) et point d'eau	24.000F/j		
Utilisation du podium avec tableau électrique	40.000F/j		
Forfait utilisation sanitaires	20.000F/j		
Location d'un abri avec point d'eau uniquement	16.000F/j		
<b>TOTAL besoin technique</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

Si la réservation est annulée, il n'y aura pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation.

Pour toute utilisation d'une infrastructure municipale : un chèque de caution de 100.000 F (non encaissé) devra être déposé à la régie de l'Hôtel de Ville de Dumbéa.

**Horaires de la régie de l'Hôtel de Ville :**

du lundi au jeudi de 8h à 15h  
et le vendredi de 8h à 13h.



**NB :** Le dernier jour du mois la régie ferme 1 heure plutôt.

\*Astreinte DDP : 84 02 57

Les installations techniques seront installées à 8h et enlevées à 17h.

Par ailleurs, en vertu de l'arrêté municipal n°08/106/DBA, je vous rappelle que la consommation d'alcool sur le domaine public communal, n'est pas autorisée et qu'afin d'éviter tous stationnements anarchiques, le long de la RT1, un parking attendant au parc est mis à votre disposition.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

\*L'astreinte DDP s'occupe des installations techniques (pose de coffret électrique / point d'eau), elle assure, également, les permanences les week-end en cas de problèmes techniques.

*choisir votre emplacement au recto*

## VOTRE EMPLACEMENT



- Abri 1
- (podium) Abri 2
- Abri 3
- Abri 4
- Abri 5
- Abri 6
- Abri 7
- Abri 8
- Abri 9
- (en L) Abri 10
- Abri 11
- Abri 12
- Espace 1
- Espace 2
- Espace 3
- Espace 4

VILLE DE DUMBEA – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET DES SPORTS - STANDARD 41 30 36 - FAX : 41 80 40 - COURRIEL : vie-associative@ville-dumbea.nc – SITE : www.ville-dumbea.nc

### ▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins d'assurer la gestion exclusive des demandes d'utilisation du Parc Fayard en cas d'événements, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service et sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de la vie associative, animations et sport de la Ville de Dumbéa. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Délégue à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Délégue à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : [www.ville-dumbea.nc](http://www.ville-dumbea.nc)

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)